

N°	Proposition	Oui	Non
<b>1 - Adopter un plan mobilités actives</b>			
1.1	- Adopter un plan vélo + piéton financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal	X	
1.2	- Mettre en place un comité « mobilités actives » régulier	X	
1.3	- Utiliser la plateforme Vélobs08	X	
<b>2 - Créer un réseau cyclable et piétonnier</b>			
2.1	- Créer des aménagements cyclables reliant les quartiers et les pôles d'attractivité : commerces, écoles, équipements sportifs et culturels, services publics ..	X	
2.2	- Mettre aux normes PMR les trottoirs et passages piétons, en supprimant les obstacles (mobiliers urbains, emplacements poubelles ..) et surtout le stationnement sur trottoirs.	X	
2.3	- Mettre en place des itinéraires cyclables et piétonniers sans discontinuité.	X	
2.4	- Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines, incluant la signalisation.	X	
<b>3 - Construire une commune apaisée pour tous</b>			
3.1	- Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et devant les écoles pour le concentrer sur de grands axes identifiés.	X	
3.2	- Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h et rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) en tenant compte de tous les usagers (évitement vélo) et développer des zones de rencontres (20 km/h).	X	
3.3	- Généraliser les sas vélos, les double-sens cyclables et les cédez-le-passage cycliste aux feux	X	
3.4	- Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.	X	
3,5	- Agir au niveau de l'agglomération pour développer les transports en commun et résorber les points durs éligibles au plan vélo national et autres financements	X	

<b>4 - Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo</b>			
4.1	- Implanter des arceaux vélos dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement (cadre + roues), notamment près des commerces, services publics, équipements sportifs et culturels.	X	
4.2	- Installer des vélobox fermés dans l'espace public pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité et la gare.	X	
4.3	- Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.	X	
4.4	- Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos dans les immeubles d'habitation et tertiaire.	X	
<b>5 - Promouvoir une culture vélo</b>			
5.1	- Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école	X	
5.2	- Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à tous pour permettre l'apprentissage du vélo	X	
5.3	- Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.	X	
5.4	- Participer aux actions de promotion du vélo.	X	
5.5	- Participer au financement de Ma Ville à Vélo 08 pour ses actions et un local atelier	X	
5.6	- Équiper les services municipaux de vélos / vélos-cargo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).	X	
5.7	- Proposer le « forfait de mobilité durable » aux agents municipaux	X	
5.8	- Instaurer un Plan de mobilité	X	

Quel budget vous engagez-vous à consacrer chaque année pour ces aménagements ?

€ par habitant et par an

Fait à Charleville-Mézières Le 5 /2/2020.

Signature :

